



DISTRICT 75

Journal Numérique // Édition n°129



SOMMAIRE :

	-----	PAGE 1
INFOS	-----	PAGE 2
FUTSAL	-----	PAGE 5
FOOT CITOYEN	-----	PAGE 6
PV COMMISSIONS	-----	PAGE 8

KEEPER IN MOTION

ARTICLE DE LA SEMAINE SUR LE THÈME DE L'ANALYSE DES GARDIENS DE BUT



RÉVOLUTION DANS LES CAGES GRÂCE AU BIG DATA

Le rôle du gardien de but se métamorphose sous l'impact du Big Data, offrant une perspective nouvelle et enrichie sur leur entraînement et performance. Cet article explore comment les clubs de football utilisent des analyses de données sophistiquées pour transformer les compétences des gardiens, affiner leurs réflexes et redéfinir les stratégies défensives pour s'adapter à l'évolution rapide du jeu. >Lire l'article<

En savoir plus : www.keeperinmotion.com

Tarif privilégié

pour les membres de District75

Bénéficiez d'un tarif privilégié pour souscrire à KIM dès maintenant !

Rejoignez-nous et profitez de cette offre exclusive.

Contact :

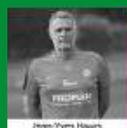
marketing@keeperinmotion.com



**KIM, la première application qui permet
d'évaluer la performance du gardien de but**

Clubs & Coachs Ambassadeurs

Ayant adopté l'application KIM, ils sont aujourd'hui en mesure de partager avec vous leur expérience





JOURNÉE OLYMPIQUE 2024 ANIMATION DU DISTRICT À L'ÉVÉNEMENT

La Journée Olympique annuelle a eu lieu ce lundi 24 Juin au Stade Suzanne Lenglen. A la demande du CDOS, le District de Paris a animé un atelier football pour une soixantaine d'élèves.

Au programme, un échauffement ludique, un atelier de conduite de balle et de passe, puis un match en 5 contre 5.



Cette journée a été l'occasion d'initier certains et certaines au football, mais également de transmettre ses valeurs, pour pourquoi pas dans le futur en faire de futur.e.s licencié.e.s.

COMMISSION

COMMISSIONS SAISON 2024/2025 APPEL A CANDIDATURE

Le District Parisien de Football est à la recherche de nouveaux commissaires afin de dynamiser ses différentes commissions.

Nous recherchons des bénévoles commissaires pour toutes les commissions (Commission d'Organisation des Compétitions, Discipline, Statuts et Règlements, Foot Féminin, Foot Animation...).

Cliquez [ici](#) pour retrouver la liste de toutes nos commissions.

Pour postuler, veuillez envoyer un mail à l'adresse suivante : secretariat@district75foot.fff.fr en précisant la commission pour laquelle vous souhaitez candidater.



LICENCES 2024/2025

INFORMATIONS SUR LES NOUVEAUTÉS

Licences 2024-2025 : Et si vous passiez par la dématérialisation ?

Alors que la saisie des demandes de licences pour la saison 2024-2025 a débuté ce mardi 4 juin, nous vous proposons un focus sur les demandes de licences par la voie de la dématérialisation. Convaincus ou réfractaires, faites votre choix !

Afin d'appréhender le dispositif de la dématérialisation, nous vous invitons à prendre connaissance du [tutoriel](#) réalisé par la FFF.

Du côté de la Ligue, c'est « OUI » pour la dématérialisation.

Plus d'infos : [ICI](#)



COUPES FUTSAL

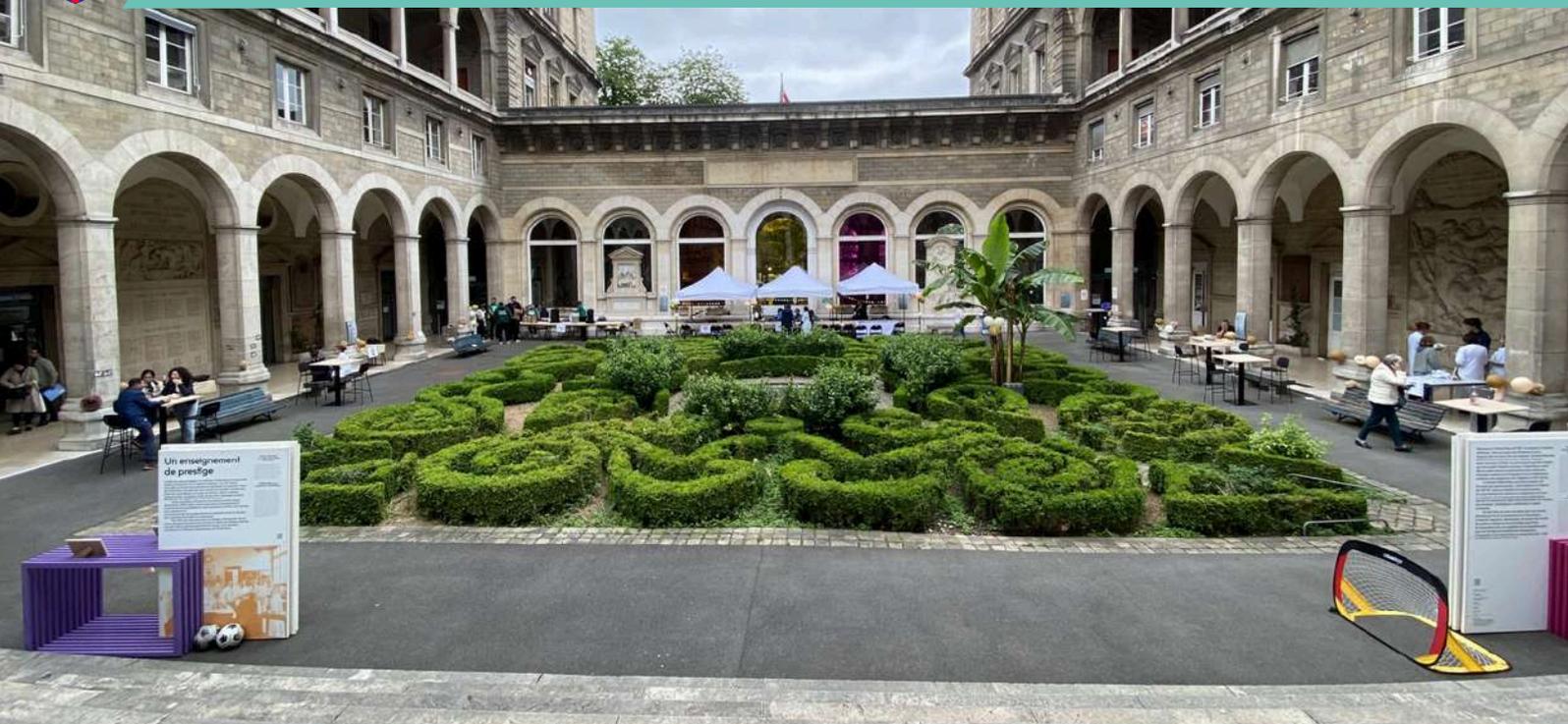
RETOUR SUR LA FINALE U10

La dernière finale U10 de Coupe Départementale de Futsal du District de Paris s'est disputée ce mercredi 26 juin au Gymnase Georges Carpentier dans le 13ème arrondissement de Paris.

A cette occasion l'équipe du Sporting Paris Futsal qui jouait à domicile s'est inclinée 8-0 contre une équipe de l'Esperance Paris 19eme qui a fait forte impression.

Le District tient à remercier les deux clubs qui ont participé à cette finale ainsi que l'arbitre et l'ensemble des acteurs qui ont participé à l'organisation.





FOOT À L'HÔPITAL

INTERVENTION À L'HÔTEL DIEU

Ce mercredi 19 juin en collaboration avec l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP), le District a organisé une animation pour la fête de l'été réservé au personnel de l'hôpital Hôtel – Dieu, qui se situe dans le 4ème arrondissement de Paris à coté du célèbre parvis de Notre-Dame.

Cette animation avait pour but de faire découvrir le football de manière amusante et ludique au personnel de l'Hôpital. Divisé en trois activités différentes, la première était une activité de foot en marchant, qui permettait l'ouverture de la pratique du football tout en s'amusant.

Les plus affranchis pouvaient se lancer dans une activité de parcours chronométré, ballon au pied. Enfin, cette animation s'est clôturée par une découverte du footgolf qui se présentait sous la forme d'un parcours avec 3 niveaux du plus facile au plus difficile.

Cette animation a permis au personnel de vivre un moment de divertissement et de détente durant leur temps libre. Avec la collaboration de l'AP-HP et notamment de Mme Anna MAZEAU, chargé de communication, nous avons pu sensibiliser la pratique du football sous une autre forme à certaines personnes de l'établissement qui ont alors pu se découvrir une passion pour les activités proposées.

Le District Parisien de Football souhaite remercier l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris ainsi que Mme Anna MAZEAU pour sa collaboration et son accueil lors de cette journée.

Remerciements également à tout le personnel qui s'est prêté au jeu durant cette journée.

Toutes les photos : [ICI](#)



GRANDE CAUSE NATIONALE LE DISTRICT LABELLISÉ

Le District de Paris vient de recevoir deux labels « Grande Cause Nationale » pour ses projets « Toutes Foot » et son action en faveur du sport adapté dans les ESAT parisiens.

Lors du Conseil Olympique et Paralympique du 25 juillet 2022, le Président de la République a décidé de consacrer la Grande Cause Nationale 2024 à la promotion de l'Activité Physique et Sportive, une première en 46 ans. Le District de Paris est fier de recevoir ces deux labels, qui reconnaissent ses efforts dans les domaines du développement du football féminin et du sport adapté.

Depuis le début de ses activités, le District de Paris collabore avec les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) parisiens pour promouvoir l'activité sportive auprès des personnes en situation de handicap. Depuis deux ans, les techniciens du District organisent des séances d'entraînement hebdomadaires chaque vendredi pour les adultes des ESAT parisiens. Un processus qui se clôture chaque fin de saison par un tournoi INTER ESAT organisé dans la convivialité par le District et dont la dernière édition au lieu le Vendredi 07 Juin dernier (voir article ci-dessus).

=> LABEL PROJET SPORT ADAPTÉ

Le développement du football féminin a toujours été également une priorité pour le District de Paris. Depuis trois saisons, le District de Paris organise les « Parisiennes O Foot » pour encourager les jeunes filles à pratiquer le football. En 2024, le District de Paris a intensifié ses efforts en créant la première sélection féminine Seniors Futsal et en participant à l'interdistrict à Auxerre, permettant ainsi à une joueuse parisienne de rejoindre l'équipe de France Féminine de Futsal. En outre, en plus d'avoir mis en place plusieurs tournois internationaux féminins qui ont permis le partage et les échanges culturels, cette saison, le District a organisé une soirée dédiée à la féminisation du football en présence du Président de la F.F.F ainsi que diverses référentes expertes dans le domaine du football français. Enfin, grâce au projet « Toutes Foot », le District de Paris, avec l'aide de l'association Women Football Club et de l'Urban Soccer de porte d'Aubervilliers, ont réuni plus de 80 femmes et jeune filles. L'objectif étant d'initier ce public féminin à la pratique du football et les rapprocher de nos clubs parisiens pour devenir licenciées.

=> LABEL PROJET FOOT FÉMININ



- **COMITÉ DIRECTEUR**

PV DU 23/05/2024

- **COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE**

PV DU 24/06/2024



COMITE DIRECTEUR

PROCES-VERBAL

Réunion du jeudi 23 mai 2024 en visioconférence

Sous la présidence de M. Philippe SURMON

Présents : Mmes Nadia HAOUA - Nathalie SEVENO – MM. Jean Jacques BENGUIGUI - Jean BLEHOUIIN - Nuno Filipe MIGUEL - Francis MARTIN - Ezzeddine MASMOUDI - Jacques MENDY - Gilles POSTERNAK - André Paul TROUDART - Fred VENTURA

Excusés : Mme Albane SARTORIUS - MM. Mustapha BEN AYED - Akim BOUZIDI - Fabrice DARTOIS - Jérémie DELATTRE - Jacques LAVIGNE- Rodolphe LOPES

Assistent : MM. Marc VINCENTI, Directeur Administratif - Hamid BELMAHI, Directeur Administratif adjoint

Le Président Philippe SURMON ouvre la séance à 19h15.

Il remercie les membres présents à cette réunion et énonce les absences excusées.

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 25/04/2024 :

A l'unanimité, le Procès- Verbal est approuvé.

2- Vie du District :

Suite au courriel de M. Jean-François BERRADA du 17/05/2024 indiquant sa démission de ses fonctions de membre du Comité Directeur,
Le Comité prend acte.

3- Assemblée Générale Elective du vendredi 14 juin 2024 :

Le Directeur Administratif présente l'ordre du jour de cette Assemblée Générale Elective.

A l'unanimité, l'Ordre du jour est approuvé.

4- Tour de table : M. Ezzeddine MASMOUDI demande : - A combien est fixée l'amende par voix pour les clubs absents à l'Assemblée Générale du 14 juin 2024 ?

Le Directeur Administratif lui répond qu'elle est fixée à 10 euros par voix comme décidé lors du CD du 01/07/2021.

- Qu'en est-il des clubs débiteurs du district (2ème relevé compte-club) ?

M. Francis MARTIN indique que les clubs débiteurs ont tous demandé un échancier de paiement qui leur a été accordé et que la liste des clubs a été donnée lors du CD du 23/05/2024.

Il informe également qu'à la fin du mois, le 3ème et dernier relevé compte-club du district sera adressé aux clubs.

Le Président considérant que l'ordre du jour est épuisé, lève la séance à 19h40.

Prochaine réunion du Comité Directeur le 27/06/2024 à 19h00.

Philippe SURMON,
Président

André-Paul TROUDART,
Secrétaire Général



Commission Statut de l' Arbitrage et Mutations Arbitres

PROCES-VERBAL

Réunion du 24/06/2024

Président de séance : M. FOURRIER Olivier

Présents : MM. BEN AYED Mustapha – CORDEIRO David

Excusés : M. LAVIGNE Jacques (Président) – GHOULI Salha – AKPOLI Michaël

INFORMATIONS

Préambule :

Le texte d'application est celui qui figure dans les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, à l'exception de certaines dispositions (nombre d'arbitres du club notamment) qui relèvent de décisions des Assemblées Générales de la Ligue de Paris Ile de France et de ses Districts et du Comité de Direction de la LPIFF.

Les décisions de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

RAPPELS & INFORMATIONS

Amendes financières applicables pour la saison en cours :

- a) Première saison d'infraction - par arbitre manquant :
*Club District D1 : 120 euros
*Autres Clubs : 30 euros
- b) Deuxième saison d'infraction : amendes doublées.
- c) Troisième saison d'infraction : amendes triplées.
- d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées.

Rappel nombre d'Arbitres nécessaires par Division :

Seniors D1 : 4 arbitres

Seniors D2 : 2 arbitres

Seniors D3 et D4: 1 arbitre

CDM D1 : 1 arbitre

Anciens, Jeunes : 1 arbitre

Futsal D1 : 2 arbitres dont 1 spécifique Futsal

Futsal D2 : 1 arbitre

Quota matchs par arbitre : 15 pour le Foot à 11 et 7 pour le Futsal

Les sanctions applicables si non régularisation seront :

1ère ANNEE D'INFRACTION Les clubs auront pour la saison 2024 / 2025, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «mutation» diminué, pour les associations disputant une compétition football libre de DEUX (2) UNITES (1 pour le Futsal) et d'une amende financière.

2ème ANNEE D'INFRACTION Les clubs auront pour la saison 2024 / 2025, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «mutation» diminué, pour les associations disputant une compétition football libre de QUATRE (4) UNITES (2 pour le futsal) et d'une amende financière.

3ème ANNEE D'INFRACTION Les clubs auront pour la saison 2024 / 2025, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «mutation» diminué, pour les associations disputant une compétition football libre et futsal de la totalité des mutés auquel il a droit et d'une amende financière sauf pour la dernière division où seule la sanction financière s'applique (Art 47.4 statut arbitrage FFF).

De plus, ces clubs ne pourront accéder à la division supérieure à l'issue de la saison 2023 / 2024 **sauf pour la dernière division où seule la sanction financière s'applique (Art 47.4 statut arbitrage FFF).**

4ème ANNEE D'INFRACTION et plus

Les clubs auront pour la saison 2024 / 2025, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «mutation» diminué, pour les associations disputant une compétition football libre et futsal de la totalité des mutés auquel il a droit et d'une amende financière sauf pour la dernière division où seule la sanction financière s'applique (Art 47.4 statut arbitrage FFF).

De plus, ces clubs ne pourront accéder à la division supérieure à l'issue de la saison 2023 / 2024 **sauf pour la dernière division où seule la sanction financière s'applique (Art 47.4 statut arbitrage FFF).**

Extrait du Pv du COMEX de la FFF du 22/09/23 :

II. Statut de l'arbitrage : mesure dérogatoire 2023-2024

Le Comité Exécutif décide, sur proposition de la Ligue du Football Amateur, pour la saison 2023-2024, de déroger à l'article 49 du Statut de l'Arbitrage, en repoussant la date limite de renouvellement et de changement de statut des arbitres, du 31 août au 30 septembre 2023, et de reculer ainsi la date limite d'information des clubs en infraction, du 30 septembre au 31 octobre 2023.

Cette décision se justifie par la grande difficulté pour les arbitres à prendre leurs rendez-vous médicaux dans les délais, ainsi que par les problèmes informatiques rencontrés en ce début de saison dans les Ligues régionales.

A l'heure où la FFF voit ses effectifs d'arbitres à nouveau en hausse, il convient plus que jamais de soutenir l'ensemble des clubs dans cet élan collectif qui permet d'entrevoir des perspectives intéressantes pour l'ensemble des acteurs.

Rappel : les arbitres ayant renouvelé après le 30/09/2023 ne couvre pas leur club pour la saison en cours.

SITUATION DEFINITIVE DES CLUBS AU 15/06/2024

Liste des Clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage pour la saison 2023 /2024 :

1ère ANNEE D'INFRACTION**SENIORS D1 (4 arbitres)**

COURONNES OFC (548744) manque 1 arbitre – amende 120€

ES PARIS XIII (551989) manque 2 arbitres – amende 240€

SENIORS D3 (1 arbitre)

GOUTTE D'OR FC (560131) manque 1 arbitre – amende 30€

SENIORS D4 (1 arbitre)

OP XV (500643) manque 1 arbitre – amende 30€

TERNES PARIS OUEST (548855) manque 1 arbitre – amende 30€

ESPOIRS GRAND PARIS AS (560736) manque 1 arbitre – amende 30€

2ème ANNEE D'INFRACTION**SENIORS D2 (2 arbitres)**

ENFANTS PASSY (545692) manque 2 arbitres – amende 120€

SENIORS D3 (1 arbitre)

PARISII ASC (560807) manque 1 arbitre – amende 60€

SENIORS D4 (1 arbitre)

PEROU EN BLEU (560598) manque 1 arbitre – amende 60€

3ème ANNEE D'INFRACTION**SENIORS D1 (4 arbitres)**

SOLITAIRES PARIS EST (550005) manque 1 arbitre – amende 360€

SENIORS D2 (2 arbitres)

CHAMPIONNET SPORTS (511117) manque 1 arbitre – amende 90€

SENIORS D4 (1 arbitre)

HOMENETMEN FR (532502) manque 1 arbitre – amende 90€

GUYANE FC (535984) manque 1 arbitre – amende 90€

JUNIOR ACADEMIE PARIS (582713) manque 1 arbitre – amende 90€

ANCIENS D2 (1 arbitre)

HAJDUK VELJKO AS (560646) manque 1 arbitre – amende 90€

JEUNES (1 arbitre)

MINI AND MAXIS (581708) manque 1 arbitre – amende 90€

CHANTIERS PARIS UA (512666) manque 1 arbitre – amende 90€

4ème ANNEE D'INFRACTION et plus**SENIORS D4 (1 arbitre)**

ETOILE SC PARIS 20 (582026) manque 1 arbitre – amende 120€

ANCIENS D2 (1 arbitre)

BENFICA ARGOSELO (550174) manque 1 arbitre – amende 120€

ANCIENS D1 (1 arbitre)

ST CHARLES OL (527088) manque 1 arbitre – amende 120€

MUTES SUPPLEMENTAIRES ART 45

Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales. Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ». Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions. Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales. La liste des clubs bénéficiant de ces dispositions sera arrêtée au 15 juin et publiée au bulletin officiel ou sur le site internet de la Ligue ou du District.

Arrête comme suit la liste des clubs bénéficiaires des dispositions de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage, Et invite les clubs concernés à identifier la/les équipe(s) au sein de laquelle/desquelles sera/seront utilisé(s) ce(s) muté(s) supplémentaire(s), étant rappelé qu'il ne peut s'agir que d'une équipe évoluant en Ligue ou en District. Cette désignation est à effectuer au plus tard le 31.08.2024 ; à défaut, la Commission affectera automatiquement ce(s) muté(s) supplémentaire(s) à l'équipe représentative du club.

Liste des clubs pouvant prétendre à 1 Muté Supplémentaire :

-PARIS SPORT CULTURE (553181)

Liste des clubs pouvant prétendre à 2 Mutés Supplémentaires :

-PARIS POUCHET (551469)

-PUC (500025)

-PARIS XI US (522471)

-ES 16 (525523)

-MACCABI PARIS (563601)

-CA DE PARIS 14 (500221)

-AS PARIS (551831)



DISTRICT 75

DISTRICT PARISIEN DE FOOTBALL

Horaires d'ouverture

Du Lun. au Ven.

10h00 - 13h00

14h00 - 18h00

6, AVENUE JOSEPH BEDIER - 75013 PARIS
TÉL. : 01 88 61 98 41 / MAIL: SECRETARIAT@DISTRICT75FOOT.FFF.FR

SAISON 23/24

district75foot.fff.fr

